

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de son auteur Valentina Burgassi, l'ouvrage intitulé *Il Rinascimento a Malta. Architettura e potere nell'Ordine di San Giovanni di Gerusalemme, Biblioteca dell'«Archivum Romanicum»*, Serie 1,528, Leo Olschki Editore, 2022, 520 p., fig. dans le texte, préface de Sabine Frommel. Ce livre prend en considération, dans l'île frontière de la Méditerranée, dernier rempart du christianisme, l'action de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem à partir du moment où sa capitale La Valette en devient le siège. Nourrie d'une longue familiarité avec l'archipel maltais et informée des travaux les plus récents, comme par exemple ceux qu'a développés Alain Blondy dès 1994, cette étude contient une analyse exhaustive de la ville, tant du point de vue de son urbanisme et de son architecture (en particulier celle des *Alberghie*), que de ses relations avec les grandes capitales européennes, le but ultime étant de restituer autant que possible l'état authentique des édifices de la Lingua d'Italia en dépit des importantes transformations subies dans le temps. Elle constitue la suite et le

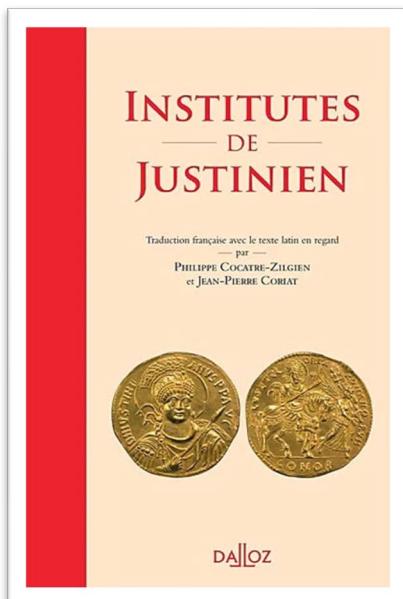
développement des recherches suscitées par le grand congrès des années soixante du siècle dernier relatif au patrimoine construit de l'archipel. L'investigation, qui allie sans cesse les références au contexte architectonique et l'analyse de nombreux fonds documentaires, au nombre desquels les précieux traités d'architecture, depuis l'antiquité (Vitruve) jusqu'à Alberti et Palladio, conservés dans les bibliothèques des Hospitaliers, permet d'envisager les chantiers sous tous leurs aspects et de mettre en évidence la diversité des modèles suivis. De ce point de vue le long appendice documentaire qui clôt l'ouvrage constitue un acquit scientifique de premier ordre : les quelque dix appendices qui occupent plus d'un tiers du volume, dont le codice cartaceo 724 de la bibliothèque communale et de l'académie étrusque de Cortone, ou les Mémoires relatifs à la fabrication de la chaux de l'archivio storico del castello di Masino ne laissent dans l'ombre aucune phase historique ni aucune pratique technique de cette longue et dramatique aventure.

Un premier chapitre évoque les débuts de l'architecture hospitalière à Acre, Chypre et Rhodes, jusqu'à la première implantation à Birgu. Les commanditaires, grands maîtres, ducs et papes, et leur rôle dans la participation des ingénieurs militaires italiens et particulièrement de Francesco Laparelli de Cortona, dépêché par Pie IV, et dont l'action, après le grand siège ottoman de 1565 avait été souvent sous-évaluée, font ensuite l'objet d'une analyse précise. Le troisième chapitre, qui constitue le cœur de l'ouvrage, intitulé „géométrie et pouvoir“, montre en effet comment les règlements publiés par l'Ordre permettent la mise en œuvre d'un plan unitaire inspiré des principes de régularité du nouvel urbanisme et encadrent toute initiative concernant l'occupation du sol grâce à l'action de l'*Officio delle case*. La planification de la ville peut être considérée dans ces conditions comme l'un des moments décisifs de l'histoire et de la législation maltaises, car il s'agissait de contrôler ainsi non seulement les aspects esthétiques et fonctionnels des habitations, mais aussi leur conformité sanitaire. Un collège puis une commission, dont les observations et recommandations sont consignées dans l'Archivio du Grand Maître à Rome, fournissent à cet égard les informations les plus complètes. On y constate que l'imposition d'un ordre social hiérarchisé allait de pair avec la nécessité de conserver un tissu urbain formellement cohérent et adapté aux activités quotidiennes d'une cité puissamment fortifiée. En 1568, fut publiée l'*Ordinatione per dar luogo a fabricar case alla città Valletta*, aujourd'hui conservée à la National Library de cette ville, et le caractère exemplaire de cette nouvelle cité de l'Hôpital fut tel qu'il donna lieu à des représentations figurées prestigieuses comme celle de Matteo Pérez d'Aleccio, exécutée durant son séjour dans l'île, de 1577 à 1581, et placée dans la salle du Grand Conseil du palais magistral.

Ce qui rend en fait si riche et si singulière l'architecture de l'Ordre dans la Malte de l'époque moderne, c'est d'une part la diversité des influences venues de l'extérieur, due à la commandite des grands maîtres issus de milieux culturels différents et à la présence des ingénieurs militaires et des urbanistes engagés dans la construction de la capitale à partir du milieu du XVI^e s., mais aussi, d'autre part, la puissance de la

tradition locale, déterminée pour l'essentiel par le type de matériel disponible sur les chantiers, et à l'omniprésence de la pierre calcaire. L'architecture maltaise apparaît ainsi hybride à plusieurs niveaux, ce qui en rend l'appréciation globale d'autant plus difficile et passionnante. Les chapitres quatre et cinq consacrés respectivement à l'influence des traités de la Renaissance italienne sur les choix urbanistiques, et à la conception des monuments institutionnellement liés à l'Ordre associent habilement, dans ce contexte, les observations générales sur les plans ou le détail des élévations, et les analyses monographiques, comme celle du palazzo Verdala à Rabat ou celle des *Albergie*. Il est ainsi permis à l'auteure de restituer avec efficacité les diverses voies suivies par les concepteurs, les limites de leurs connaissances concernant les préceptes vitruviens, par exemple, qu'ils appréhendent seulement à travers les interprétations qu'en donnent les éditions et commentaires contemporains (ces limites sont sensibles dans le domaine, pourtant essentiel, de la *symmetria*), la prégnance des modèles (que l'on songe entre autres aux comparaisons avec les réalisations siciliennes de la même période) et aussi les évolutions imposées par les exigences liées à la mise en scène du pouvoir ainsi qu'à l'évolution de l'environnement construit, comme c'est le cas pour le palazzo de la Lingua d'Italia, l'un des premiers édifiés, en raison de l'importance et du nombre des, cavalieri italiani“, mais aussi l'un de ceux qui fut soumis aux transformations les plus drastiques. Conduites toujours avec le double souci de retrouver derrière les plans et les décors les références les plus pertinentes, et de fonder sur une analyse archivistique exhaustive les compromis et tractations qui sont à la base de la progression des chantiers, ces pages donnent l'idée la plus claire et la plus actualisée, au regard de la recherche récente, de la vitalité d'une création en perpétuel devenir, et des contraintes qu'elle dut sans cesse subir, au sein de l'un des complexes les plus spécifiques du monde méditerranéen.

On pourrait être tenté de regretter parfois la relative rareté des figures, mais on constate, au fil des développements, que les cas les plus démonstratifs sont suffisamment illustrés, d'autant que le cahier en couleurs qui occupe le milieu du livre offre au lecteur attentif une vingtaine de planches rares et souvent inédites qui complètent heureusement la documentation graphique ou photographique insérée dans le texte.



J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de ses auteurs Philippe Cocatre-Zilgien et Jean-Pierre Coriat, *Institutes de Justinien*, traduction française avec le texte latin en regard, Dalloz, 2021, 963 p.

Publiés à Constantinople le 21 novembre 533, les *Institutes* étaient destinés à servir de manuel officiel pour l'enseignement du droit privé à l'usage des étudiants de première année dans les écoles de droit de Beyrouth et de Constantinople. Ces textes avaient en même temps valeur de lois pour la justice dans la totalité de l'empire romain de l'époque. Ils faisaient partie d'une entreprise qui avait été confiée au début du principat de Justinien, à partir de 528, à une commission de hauts fonctionnaires, de professeurs de droit et d'avocats chargée de mettre en œuvre un ensemble d'ouvrages juridiques, et de réformer ainsi le droit romain. Après les *Institutes*, dès le 16 décembre 533, paraissait le *Digeste* de Justinien, une anthologie sélective des œuvres des juristes du passé, et un an plus tard, le 16 novembre 534, était publiée une seconde édition du *Code justinien*, qui reproduit les constitutions impériales maintenues en vigueur.

Cet ensemble de livres prenait la suite de tentatives semblables effectuées depuis le II^e s. apr. J.-C., et exposait donc toutes les règles de droit en usage dans l'empire. Justinien, qui devait encore régner une trentaine d'années après la publication de ces trois ensembles, avait modifié à travers des constitutions postérieures certaines de ces règles du droit, qui furent finalement réunies dans les *Novelles*, destinées à être utilisées par les juristes médiévaux pour définir des règles de droit positif.

Les *Institutes* sont ainsi divisés en quatre livres numérotés, subdivisés en titres qui sont pourvus d'un nom et sont consacrés à une matière particulière du droit. Les titres eux-mêmes sont subdivisés en paragraphes qui exposent chacun une règle de droit.

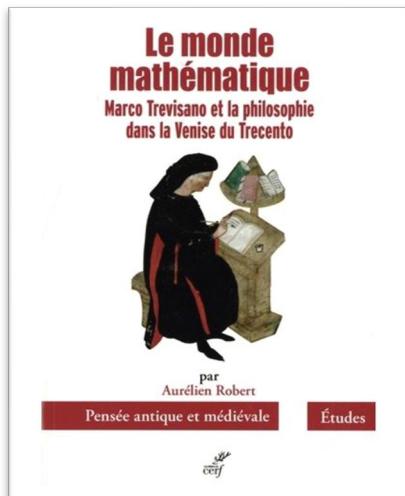
Redécouverts à la fin du XI^e s., ces textes furent utilisés à l'école de droit de Bologne comme base de l'enseignement du droit. Ils devinrent dès lors le manuel de droit privé en usage dans toute l'Europe occidentale, et que l'on utilisait depuis le XIV^e s. partout où le droit local, généralement coutumier, était devenu lacunaire ou défaillant. C'est en ce sens qu'on appelait le droit romain « droit commun », composé d'un ensemble de règles qui devaient révolutionner le droit dans l'Europe médiévale.

Dès le XIII^e s., les *Institutes* sont pourvus de commentaires, dont la glose composée par le Bolonais Accurse. C'est à cette époque que sont également réalisées les premières traductions des *Institutes*, et il n'est pas étonnant que ce texte figure parmi les premiers livres imprimés. À partir du XVI^e s. paraissent également les premières éditions savantes des *Institutes*, qui se distancient des versions médiévales et s'efforcent à rétablir le texte antique, tout en commençant à mettre en parallèle le droit romain et les coutumes locales. Les Notes et l'Édition des *Institutes* effectuées par Jacques Cujas, et publiées respectivement en 1556 et en 1585, devaient désormais servir de normes jusqu'aux éditions du XIX^e s. En 1583, Denis Godefroy publie sous le titre de *Corpus iuris civilis* les trois livres de 533 et 534. Un ouvrage qui fut réédité jusqu'en 1629 avec des améliorations successives, et devint l'outil de travail de tous les juristes de l'Europe. Ceci jusqu'aux éditions effectuées à Berlin qui aboutirent d'un côté à l'édition des *Institutes* de Paul Krüger en 1867, reprise dans l'édition du *Corpus iuris civilis* menée à bien sous la direction de Th. Mommsen, de l'autre à l'édition de Eduard Huschke effectuée en 1868 et reprise par les éditions Teubner.

À partir du XVII^e s. parut un nombre relativement important de traductions, notamment en France, mais ce flot de livres s'arrête à la fin du XIX^e s. Depuis lors les juristes de langue française ne disposaient pas d'une traduction mise à jour en fonction des nouvelles éditions réalisées par Krüger et Huschke, et adaptée à la langue et au droit d'aujourd'hui. C'est ce que Philippe Cocatre-Zilgien et Jean-Pierre Coriat

ont mené à bien dans ce volume. Ils ont repris pour leur traduction le texte latin de Paul Krüger qui fait aujourd’hui foi. Leur traduction est précédée d’un exposé précis des principes et de la terminologie utilisés, qui sera très utile aux étudiants et aux non-spécialistes. La traduction est pourvue de notes qui mettent d’autres textes juridiques contemporains ou antérieurs en relation avec le passage concerné des *Institutes*, et qui fournissent également des références au code civil français de nos jours.

Il faut saluer cette nouvelle traduction, qui est à la fois fondée sur le meilleur texte latin aujourd’hui disponible, et qui rompt avec les « belles infidèles » du passé pour donner une traduction précise et exacte du texte latin, en s’efforçant aussi d’utiliser toujours la même traduction pour le même terme. Ce qui rend doublement précieux ce volume, ce sont les 17 index de tout genre, concernant par exemple les références aux autres ouvrages de Justinien, aux lois ou aux sénatus-consultes cités dans les *Institutes*. Ces index seront d’une utilité inestimable pour les étudiants et les chercheurs. À l’intention des juristes d’aujourd’hui le volume donne sur 84 pages de tables une concordance des articles de certains codes, lois, traités ou autres monuments juridiques contemporains en langue française d’une quinzaine de pays ou d’unions de pays avec les paragraphes des *Institutes* correspondants. Ce qui constitue également un outil de travail inappréciable pour les juristes d’aujourd’hui. De tous les points de vue, la parution de l’ouvrage de Philippe Cocatre-Zilgien et Jean-Pierre Coriat doit donc être salué comme la mise à disposition du monde savant aussi bien que des praticiens d’un manuel qui se trouve au fondement des codes civils modernes.



« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie l'ouvrage d'Aurélien Robert, *Le monde mathématique. Marco Trevisano et la philosophie dans la Venise du Trecento* (Vestigia. Pensée antique et médiévale, 46), Paris, Les Éditions du Cerf, 2023, 346 pages.

Aurélien Robert, ancien membre de l'École française de Rome, directeur de recherche au CNRS, est un spécialiste de l'histoire de la philosophie, notamment italienne, à la fin du Moyen Âge, spécialement au XIV^e siècle, dans un contexte pré-humaniste.

Le présent livre est une version remaniée de son mémoire d'habilitation. Il est consacré à un personnage pratiquement ignoré jusqu'à ce jour des historiens de la philosophie. Bien qu'il ait appartenu à une des plus illustres familles du patriciat vénitien, la vie de Marco Trevisano, sans doute né entre 1317 et 1328, mort en 1378,

est très mal connue. On peut imaginer que, de par ses origines familiales, il a dû participer à des activités commerciales et exercer des charges publiques. On sait aussi que la famille Trevisano (ou Trevisan) était, par ses dévotions, proche de l'ordre franciscain à qui elle a donné à la fin du XIV^e siècle un dignitaire important, homonyme de notre philosophe. En fait, deux choses seulement sont certaines : d'une part, Marco Trevisano était un laïc qui a dédié à son fils Ludovico son œuvre majeure, dont nous allons reparler, d'autre part, bien qu'il ait été, on le verra, un homme fort cultivé, il semble bien n'avoir jamais étudié à l'université ; ni les archives de Padoue, ni celles de Bologne ne le mentionnent. Il a pu être éduqué par un précepteur privé ou se former en autodidacte ; il a évidemment pu, comme beaucoup de rejetons de familles marchandes italiennes, fréquenter les écoles d'abaque ; celles de Venise sont moins bien connues que celles de Florence ou de Gênes, mais on peut penser qu'elles offraient elles aussi, notamment dans le domaine scientifique, un enseignement d'excellent niveau, allant bien au-delà de la simple arithmétique pratique nécessaire aux transactions commerciales et financières ; peut-être même y a-t-il pu y enseigner lui-même. En tout cas, la liste de ses lectures est impressionnante, tant en philosophie que dans les disciplines du *quadrivium* et même en théologie, comme est également impressionnante sa maîtrise du latin : le vocabulaire et le raisonnement scolastiques lui étaient familiers, mais il savait aussi écrire dans le beau latin pétrarquisant du premier humanisme. Il ne semble pas avoir rencontré Pétrarque lui-même, mais il est cité comme un correspondant et un ami par Giovanni Conversini de Ravenne, généralement considéré comme l'initiateur de l'humanisme vénitien dans les années 1370.

On ne sait si Marco Trevisano a composé d'autres écrits, mais on n'a conservé en tout cas de lui que le traité intitulé *De macrocosmo id est de majori mundo* qu'il mit en chantier à la fin des années 1340 et laissa quelque peu inachevé à sa mort en 1378.

Ce traité, comme la vie et la personnalité de Marco Trevisano elles-mêmes, est un peu mystérieux. Alors qu'il s'agit d'un texte monumental, long et ambitieux, il n'est connu que par deux beaux manuscrits enluminés, copiés peu après la mort de l'auteur et conservés respectivement à Baltimore et Turin. On ignore le public visé, puisque le seul dédicataire mentionné est son fils Ludovico et on peut évidemment s'interroger sur une aussi faible diffusion pour une œuvre de cette envergure. Le *De macrocosmo* était en tout cas resté pratiquement inconnu jusqu'à ce que Aurélien Robert s'y intéresse ; antérieurement, seul un court article de George Boas lui avait été consacré, en 1954.

Le livre dont je fais l'hommage est constitué pour l'essentiel par une analyse détaillée du *De macrocosmo*. Aurélien Robert annonce par ailleurs la parution prochaine d'une édition des trois premiers livres du traité, accompagnée d'une étude codicologique des témoins subsistants.

Je ne reprendrai pas ici en détail le commentaire d'Aurélien Robert, souvent technique et érudit. Ni la taille assignée à cet hommage, ni ma propre incomptence en la matière ne me permettent d'aller au-delà d'une présentation très synthétique. Pour plus de détails, je renvoie le lecteur au texte même d'Aurélien Robert en précisant que l'écriture de celui-ci est toujours aussi claire que le permet une matière assez abstraite et ardue et qu'il a toujours pris soin d'accompagner ses analyses de la traduction de longs passages de Marco Trevisano lui-même, ce qui donne une certaine idée de la culture, du style et du mode de pensée de ce dernier.

Pour le dire d'un mot, le *De macrocosmo* se veut une vision globale du monde saisi dans la structure que lui a donnée le Créateur, structure qui est essentiellement, selon Marco Trevisano, de nature mathématique conformément au verset bien connu du *Livre de la Sagesse*, XI, 21 : « Le Seigneur a tout disposé en nombre, poids et mesure ».

L'auteur a divisé son traité en six livres. Les trois premiers forment une première partie proprement scientifique ou, si l'on préfère, « philosophique ». Marco Trevisano y expose successivement sa théorie des nombres (l'unité est-elle un nombre ?), sa conception des grandeurs continues (sont-elles composées d'unités indivisibles ?) et sa représentation du temps qui l'amène à poser la question de l'éternité du monde et à affirmer que le temps du monde a eu un début qui coïncide avec sa création. On voit tout de suite que, sur ces divers points, Marco Trevisano s'inscrit en faux contre les thèses aristotéliciennes et averroïstes alors prépondérantes à l'université, spécialement à Padoue, et développe un atomisme mathématique qui le situe dans la lignée de l'épicurisme antique, même si c'est en termes originaux.

Viennent ensuite trois livres qui abordent des questions théologiques, mais en appuyant l'exégèse du texte biblique sur les principes mathématiques énoncés précédemment. Marco Trevisano y traite du comput et de l'âge du monde, de la Trinité, de la Création et termine par un commentaire de la Genèse sous la forme d'un *Hexaméron*.

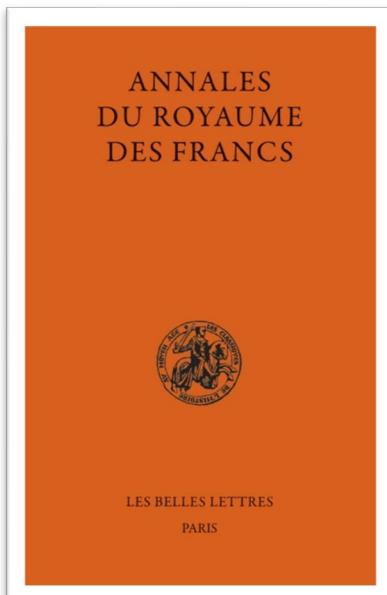
Même si elle va clairement à l'encontre des courants philosophiques dominants, la pensée de Marco Trevisano n'en fait pas forcément un auteur atypique et isolé. Il s'inscrit en fait dans une tradition qui parcourt tout le Moyen Âge, tradition minoritaire sans doute mais non marginale, qu'on peut qualifier, pour faire bref, de « néo-platonicienne » (teintée de pythagorisme), qui plonge ses racines chez saint Augustin et Boèce, connaît son premier épanouissement avec les Chartrains au XII^e siècle et marque ensuite plus ou moins profondément Robert Grosseteste et, à sa suite, les principaux théologiens franciscains, Bonaventure, Peckham, Pierre de Jean Olivi, etc. Marco Trevisano ne les avait sans doute pas tous lus mais il s'inspire très directement de certains d'entre eux, en particulier un maître de la première moitié du XIV^e siècle, Gérard d'Odon (appelé aussi Guiral Ot) dont il utilise largement, entre autres, le commentaire des *Sentences*. Aurélien Robert établit de manière indubitable l'importance de ses emprunts.

La caractérisation précise et solidement argumentée de la pensée philosophique et de la « théologie mathématique » de Marco Trevisano est certainement un des apports majeurs de ce livre, d'autant plus précieux que, comme le souligne Aurélien Robert, ce courant encore tenu, malgré tout, au XIV^e siècle, s'épanouira au XV^e à Venise même avec des auteurs comme Luca Pacioli (1445-1517), grand mathématicien, philosophe et théologien franciscain.

Mais je voudrais aussi souligner l'intérêt de la figure de Marco Trevisano, telle que nous la restitue Aurélien Robert, pour l'histoire culturelle. Marco Trevisano est, je l'ai dit, un « intellectuel » laïc, mais bien différent des « marchands écrivains » florentins de la même époque, même s'il appartenait à un milieu économique et social comparable. Outre par l'usage systématique du latin, il se distingue d'abord par sa forte culture mathématique, acquise sans doute à l'école des abacistes : sa compétence en géométrie et plus encore en arithmétique, sans parler de l'astronomie, est très supérieure à celle de la plupart des universitaires contemporains et donne donc à ses arguments anti-aristotéliciens une précision et une force inédites. Mais Marco Trevisano est aussi un philosophe qui ne recule pas devant les questions métaphysiques et, même si c'est en prenant quelques précautions verbales, n'hésite pas à s'aventurer dans le champ de la théologie, audace qu'il assume crânement en arguant de la sûreté de sa méthode mathématique.

Marco Trevisano doit certainement une part de son profil intellectuel à l'influence des maîtres franciscains et aussi à ses contacts humanistes. Il n'en est pas moins, en son temps, une figure non pas isolée, mais singulière et même exceptionnelle. Resterait à savoir s'il s'agit d'une exception proprement individuelle ou d'une « exception vénitienne », comme se le demande à plusieurs reprises Aurélien Robert. Cette question ouverte, sur laquelle se termine ce beau livre, est donc une invitation à poursuivre les recherches sur l'histoire intellectuelle de la Venise du Trecento. »

Dominique BARTHÉLEMY



J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'académie, de la part de la part des auteurs de l'introduction et de la traduction, les *Annales du royaume des Francs*, texte d'après l'édition de Friedrich Kurze (1895), traduction, notes et index sous la direction de Michel Sot et de Christiane Veyrard-Cosme. Ce livre est publié aux éditions Les Belles Lettres, Paris, 2022, dans la collection des Classiques de l'histoire au Moyen Âge. Ce texte, l'un des plus importants pour l'histoire des Carolingiens, était déjà connu, mais l'originalité de cette nouvelle édition est de le présenter en ses deux versions, brève et longue, dans deux volumes distincts rassemblés ensemble dans une pochette de sorte qu'on peut aisément les confronter l'une à l'autre. Le premier volume procure la version brève, précédée d'une introduction qui informe sur les progrès récemment faits dans l'analyse du genre des annales et de l'élaboration de celles-ci. Le second volume procure la version longue avec une nouvelle traduction, jalonnée de notes très utiles avec renvois aux études récentes.

Michel Sot explique en introduction que l'on a cessé de croire que ces annales dérivaient directement des tables pascales et qu'il faut les analyser comme un genre historique à part entière. Il caractérise également la spécificité de la version brève, qui couvre la période 741-801 en omettant les échecs de Charlemagne et les oppositions à lui. La version longue remanie et enrichit ce début et poursuit jusqu'en 829 : elle comporte trois parties rédactionnelles distinctes et il est intéressant de voir que le remanieur de la version brève, tout en ajoutant les difficultés et limites du grand roi, cesse de considérer celui-ci « avec les Francs » pour le présenter comme agissant seul. Christiane Veyrard-Cosme enchaîne avec une analyse littéraire, qui souligne un certain nombre d'effets rédactionnels, les inflexions épiques, la rhétorique du blâme, l'effet-monde que produit, dans la continuation jusqu'en 829, la mention systématique de tous les noms de peuples entrant en rapport avec les Carolingiens (c'est très net entre 822 et 824).

La traduction des textes, fruit d'un travail d'équipe, se veut précise et aussi proche que possible de l'œuvre. Elle est ainsi d'une consultation aisée, et permettra de mieux utiliser ces annales qui reflètent la conception et les omissions de cercles proches du pouvoir, plus intéressés par la géopolitique que par l'analyse institutionnelle ou sociétale de l'empire carolingien, et assez focalisés sur les affaires de la France proprement dite. La grande richesse des notes qui procurent, au fil du second volume, les identifications de nombreux grands personnages, de lieux, de mots techniques à la lumière de l'érudition récente contribue également beaucoup à l'intérêt de cette entreprise de réédition et de retraduction.